



VOS COTISATIONS DE DÉBUT D'ACTIVITÉ 2017

	1 ^{ère} ANNÉE	2 ^e ANNÉE	DÈS LA 3 ^e ANNÉE
COTISATIONS CARPV			
RÉGIME DE BASE cotisations proportionnelles aux revenus plafonnés à 193 080 €	752 € possibilité de différé de cotisation ou d'étalement sur 5 ans la cotisation 2017 sera régularisée en 2019	1 070 €	TRANCHE 1 8,23 % des revenus non salariés nets de l'année jusqu'à 39 228 € cotisation minimale : 455 € cotisation maximale : 3 228 € TRANCHE 2 1,87% de 0 € à 196 140 € cotisation maximale de 3 667 € Total maximum: 6 795 €
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE Début affiliation : cotisations appelées en classe B ou demande d'allègement (voir ci-contre)	revenus de : moins de 14 180 € 14 180 à 21 269 € 21 270 à 28 359 € 28 360 à 39 703 € 39 620 à 42 449 €	903 € 1 354 € 1 806 € 3 612 € 5 418 €	classe B : revenus jusqu'à 63 810 € cotisation de 7 224 € classe C : de 63 810 € à 85 080 € cotisation de 9 030 € classe D : revenus > 85 080 € cotisation de 10 836 €
RÉGIME DE PRÉVOYANCE classe minimum classe médium classe maximum * Cotisations pour les moins de 35 ans pendant les 3 premières années d'exercice	390 €* 647 €* 780 €*	390 €* 647 €* 780 €*	390 € 780 € 1 170 €
TOTAL MAXIMUM Classe B retraite et minimum prévoyance	8 366 €	8 684 €	variable selon les revenus

COTISATIONS FAMILIALES & MALADIE			
ASSURANCE MALADIE MATERNITÉ	484 €	688 €	6,50% sur la totalité des revenus
LES ALLOCATIONS FAMILIALES	160 €	227 €	période de réf.: 01/01 au 31/12 5,25% sur la totalité si revenus > 54 919 €
CSG ET RDS	596 €	847 €	8% des revenus augmentés des cotisations déduites fiscalement
CONTRIBUTION FORMATION	98 €	98 €	95 €
TOTAL	1 338 €	1 860 €	variable selon les revenus

PRESTATIONS DES RÉGIMES OBLIGATOIRES 2017

PRÉVOYANCE CARPV	Indemnités journalières	Aucune
	Rente invalidité	
	À partir de 66 %	6 519 € à 19 557 €*
	Invalidité de 100%	8 733 € à 26 199 €*
	Garantie décès	Capital de 29 110 € à 87 330 €*
	Rente conjoint (si marié ou PACSE)	3 690 € à 11 070 €
	Rente Orphelins	3 157 € à 9 471 € / enfant jusqu'à 25 ans si études supérieures
	* selon la classe de cotisation choisie	

PRESTATIONS FAMILIALES & MALADIE		
	Affections de longue durée (diabète, cancer, ...)	100 %
	Hospitalisation > 30 jours	100 %
	Hospitalisation < 30 jours	80 %
	Honoraires des praticiens (médecins, dentistes, radiologues)	70 %
	Honoraires des auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné), frais d'analyses	60 %
	Médicaments (selon les vignettes)	65 %, 35 % et 15 %
	Examens obligatoires et frais d'accouchement	100 %
	Maternité (RSI)	
	Allocation forfaitaire de repos maternel	3 269 €
	Indemnités d'interruption d'activité de 3 170 € pour 59 jours à 3 976 € pour 74 jours	

Les vétérinaires bénéficient des mêmes bases de remboursement que les salariés. De même, pour les prestations familiales (aides au logement, prestations liées à la charge d'enfants...), sous réserve de conditions de ressource.

NOS SOLUTIONS ?

Un cabinet de courtage entièrement dédié à la protection sociale du professionnel de la santé et une qualité d'expertise de vos besoins qui s'appuie sur l'expérience de plusieurs centaines de dossiers toutes spécialités confondues.

Des garanties parfaitement adaptées aux professionnels de la santé s'appuyant notamment sur un véritable contrat Associatif (Conseil d'Administration composé de 12 professionnels de la santé), leader sur le marché de la prévoyance des médicaux et fort de plus de 110 000 adhérents.

Des tarifs groupes avec de fortes réductions sur plusieurs années lors de votre première installation en libéral ; Exemple : prévoyance et complémentaire santé avec réduction de 1^{ère} année de 40% (30% la seconde année, puis 20% et 10% la 4^e année)

Un cabinet de courtage dédié pour vos crédits professionnels et immobiliers importants.

ASSURANCES

• FORTEMENT RECOMMANDÉ

- Souscrire une prévoyance individuelle afin de couvrir :
 - Vos revenus en cas d'incapacité de travail par des indemnités journalières
 - Vos premières charges fixes en cas d'arrêt de travail (cotisations sociales personnelles, quote-part de SCP et SEL...)
 - ou le coût d'un remplaçant
 - Le risque invalidité sous forme d'une rente avec barèmes

professionnels (exemple : perte de la pince).

- Par des capitaux ou rentes votre famille si des enfants à charge, si le conjoint ne travaille pas ou en l'absence de régime matrimonial (concubinage, PACS...)

RECOMMANDÉ

Souscrire une complémentaire santé groupe et déductible sur les gros risques, renforcée sur certains postes si nécessaire (exemple : dentaire ou optique).

Pour votre protection sociale, faites le point dès votre première déclaration fiscale 2035

Pour tout crédit important, souscrire une assurance adaptée avec franchise en incapacité de travail relativement courtes et barèmes adaptés en cas d'invalidité. Pour un jeune vétérinaire, privilégier une assurance avec des tarifs basés sur des tranches d'âge.

www.prevoyance-retraite-veterinaire.fr

POUR TOUTE INFORMATION
APPELEZ-NOUS AU :

09 77 83 13 77

VOTRE DIAGNOSTIC EN LIGNE SUR :

contact@professionnels-de-sante.fr